

Vie de l'Association

Section des Bibliothèques publiques

Journée d'études sur les Bibliothèques d'entreprises, 26 mars 1977
Compte rendu de l'enquête

Sur 850 questionnaires envoyés, fin 1976 nous avons reçu 105 réponses, provenant de :

- 51 Bibliothèques seules
- 52 Bibliothèques-Discothèques
- 2 Discothèques seules.

46 Établissements sont situés à Paris ou dans la région parisienne, le reste se répartit assez également dans toute la Province. 3 Bibliothèques seulement sont gérées par l'entreprise.

L'importance des Entreprises où se situent ces bibliothèques, évaluée à partir du nombre d'employés se répartit de la façon suivante :

- 11 de moins de 500 employés
 - 25 de 500 à 1 000 employés
 - 32 de 1 000 à 2 500 employés
 - 20 de 2 500 à 5 000 employés
 - 17 de plus de 5 000 employés
- ce qui fait un total de 337 655 employés.

LE FONCTIONNEMENT :

heures d'ouverture : 17 bibliothèques ouvrent plus de 20 heures ; 36 bibliothèques ouvrent moins de 5 heures ; 52 bibliothèques ouvrent entre 5 et 20 heures.

lieux de prêts : 70 bibliothèques ne prêtent qu'en un seul endroit ; 33 disposent de 2 à 14 lieux de prêt ou d'un bibliobus (nous en avons totalisés 16 + 1 discobus).

nombre de lecteurs : le nombre de lecteurs inscrits varie de 1,3 à 89 % de l'ensemble du personnel soit une moyenne de 30 % ceci pour 94 réponses.

— Les fonds :

Livres :

les 103 bibliothèques totalisent 1 091 307 livres, ce qui donne une moyenne de 3,39 livres par employé.

Disques :

sur les 54 discothèques recensées trois n'ont pas répondu. Le reste totalise 154 252 disques. La répartition est celle-ci :

- 5 ont moins de 500 disques
- 4 ont entre 500 et 1 000 disques
- 17 ont entre 1 000 et 2 000 disques
- 6 ont entre 2 000 et 3 000 disques
- 9 ont plus de 5 000 disques.

Cassettes :

30 bibliothèques ont des cassettes ; d'une dizaine à 2 600. Le total se monte à 16 304 cassettes. Beaucoup de bibliothèques signalent une création très récente de ce service ou en prévision pour cette année.

— les prêts :

Livres :

20 bibliothèques n'ont pas répondu à cette question.

85 bibliothèques totalisent 1 043 293 prêts, réponses données en général pour l'année 1975, ce qui représente une moyenne de 3,53 livres par employé avec une fourchette très large de 0,7 à 25 livres par employé.

— 17 bibliothèques prêtent plus de 20 000 livres par an,

— 6 seulement moins de 1 000.

Disques :

8 discothèques sur les 54 recensées n'ont pas donné de statistiques. Les 46 autres ont prêté 502 789 disques ce qui fait une moyenne de 2,46 disques par employé.

Cassettes :

72 768 cassettes ont été prêtées par 18 bibliothèques qui se répartissent dans une fourchette de quelques dizaines à 21 000.

Ce sont généralement les bibliothèques qui ont un fonds d'ouvrages, de disques ou de cassettes important (de l'ordre de plus de trois livres par employé) et des heures d'ouverture assez larges qui enregistrent le plus de prêts.

— Le Budget :

— 6 sans réponses.

Les Budgets varient de 0,44 F à 85,93 F par employé ce qui donne pour 99 bibliothèques une moyenne de 15,08 F.

Ceci uniquement pour les achats de livres de disques ou de K7 (souvent la reliure et les abonnements sont compris).

LE PERSONNEL

47 des responsables de ces bibliothèques ou discothèques exercent leurs fonctions à temps plein.

51 à temps partiel

7 sont bénévoles.

Pour ces deux dernières catégories, et malgré notre question concernant les autres fonctions de ces personnes, il ne nous a pas été possible de définir précisément si le responsable est bibliothécaire ou uniquement un membre de la Commission culturelle.

Au total pour l'ensemble des personnes participant au travail de la Bibliothèque :

140 sont employés à plein temps

5 font plus d'un mi-temps

25 sont à mi-temps

136 à temps partiel

66 bénévoles (la plupart étant employés dans l'entreprise et s'occupant de la bibliothèque en dehors de leur temps de travail).

FORMATION PROFESSIONNELLE : en ce qui concerne la formation professionnelle de bibliothécaire on dénombre :

1 titulaire du Diplôme supérieur de bibliothécaire

12 du C.A.F.B.

5 ont le diplôme de l'A.B.F.

15 ont suivi des stages divers tels que : Discothèque de France, CAPASE, animation, T.E.C., ou encore l'École des bibliothécaires documentalistes de la rue d'Assas.

SALAIRES : 40 réponses signalent que le personnel est payé par l'entreprise.

45 par le Comité d'entreprise.

Dans quatre bibliothèques, une partie du personnel est payé par l'entreprise, l'autre par le C.E.

Enfin, dans douze établissements, des employés de l'entreprise, qui exercent à titre bénévole les fonctions de bibliothécaire.

STATUT : dans 86 établissements, les bibliothécaires bénéficient du statut général du personnel de l'entreprise (et ont des salaires alignés sur ceux de ce personnel).



Dans le cadre des rencontres internationales de bibliothécaires organisées par la Bibliothèque publique d'Information à l'occasion de son ouverture, s'est tenue une journée d'étude sur l'audiovisuel.

Sous la présidence de M. Poindron, adjoint du Directeur du Livre, représentant M. Groshens, Directeur du Livre, empêché, cette journée a réuni plus de 500 personnes. Le programme et le dossier qui a été remis à tous les participants avaient été élaborés par un groupe de travail ABF-AENSB.

Après l'accueil par M. Seguin, directeur de la BPI, la parole a été donnée à M. Cloutier, directeur du Centre audio-visuel de l'Université de Montréal et directeur général de l'Institut international de la communication, qui a donné son point de vue sur le concept nouveau de bibliothèque-médiathèque, Mme Leroy, conservateur à la BPI et M. Allard, coordonnateur de la bibliothèque du collège de Maisonneuve (Montréal), ont ensuite évoqué les problèmes posés par le choix des équipements.

La matinée s'est terminée sur une présentation des principaux problèmes juridiques posés par l'audiovisuel aux bibliothèques avec la participation de M^e Bigne, avocat, M. Chesnais, délégué général du Syndicat national de l'édition phonographique et audiovisuelle et secrétaire général du Groupe intersyndical de la communication audiovisuelle, M. Daudrix, directeur de la Discothèque de France, M^e Gaudin, avocat, et M. Tomasi, conseiller juridique du Centre Georges Pompidou.

Au début de l'après-midi, l'assemblée s'est scindée en deux pour permettre de traiter de façon plus spécifique les problèmes posés aux bibliothèques publiques et aux bibliothèques d'études et de recherches.

Les deux groupes se sont ensuite rassemblés pour une réunion de synthèse. Après avoir entendu les deux rapporteurs Mme Chantreau responsable du service audiovisuel de la BPI pour la lecture publique et Mme Vezier, directrice de la bibliothèque de l'Université de technologie de Compiègne, pour les bibliothèques d'études et de recherches, l'assemblée a participé à un débat animé par Mme Gascuel conservateur de la Bibliothèque publique de Massy et M. Seguin. Les objectifs et les moyens des uns et des autres sont apparus comme très différents et en pleine évolution.

Le compte-rendu détaillé de cette journée paraîtra ultérieurement.